



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/81
21 décembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base

Onzième session

Genève, 19-23 mars 2007
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Produits de base et développement.
4. Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité.
5. Le commerce des services et ses incidences sur le développement.
6. Commerce, environnement et développement.
7. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha.
8. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

II. ANNOTATIONS

Introduction

1. À sa vingt-troisième session extraordinaire, dans le contexte de l'examen à mi-parcours de la onzième session de la Conférence, le Conseil du commerce et du développement a recommandé de renforcer la formation de consensus à la CNUCED, notamment en veillant à ce que, selon qu'il convient, les commissions tiennent compte des travaux des réunions d'experts dans leurs débats de fond, et à ce que, pour faire progresser le processus de formation de consensus, les réunions intergouvernementales aboutissent à des résultats axés sur le développement, y compris des options stratégiques, faisant l'objet d'un accord mutuel (TD/B(S-XXIII)/7 (vol. I), par. 32 b) et f)).

2. À cette fin, la Commission sera saisie des rapports des réunions d'experts tenues au cours des mois précédents, ainsi que de la documentation établie par le secrétariat sur les questions de politique générale à examiner.

Point 1. Élection du Bureau

3. L'article 18 du règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, 1 président, 5 vice-présidents et 1 rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de 7 membres (4 membres présentés conjointement par les groupes A et C, 2 membres par le groupe B et 1 membre par le groupe D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale telle que modifiée).

4. Conformément au cycle de roulement établi après la neuvième session de la Conférence, le Bureau de la Commission à sa onzième session sera constitué comme suit: président – groupe B; rapporteur – groupe A (Asie); vice-présidents – 3 pour les groupes A et C combinés, 1 pour le groupe B et 1 pour le groupe D.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. La onzième session de la Commission se tiendra du 19 au 23 mars 2007. La Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa onzième session et les thèmes des réunions d'experts correspondantes à la séance plénière de clôture de sa dixième session (6-10 février 2006).

6. Concernant l'organisation des travaux, la Commission dispose de cinq jours ouvrables. Il est suggéré que les différents points de l'ordre du jour soient abordés dans l'ordre, la première séance plénière, le lundi 19 mars, étant consacrée aux questions de procédure et aux déclarations liminaires. Cette séance serait suivie d'une réunion de haut niveau intitulée «Les liens entre les accords commerciaux régionaux conclus par les pays en développement».

Documentation

Point 3. Produits de base et développement

7. Cette question a été inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de la Commission à sa neuvième session, compte tenu de son importance pour les pays en développement et de la priorité qui lui a été accordée par le Consensus de São Paulo. Au titre de ce point, la Commission examinera certains domaines d'action – jouant un rôle essentiel dans le développement du secteur des produits de base – qui ont été illustrés dans le document d'information du secrétariat. L'accent sera mis sur les moyens de surmonter les obstacles que les pays en développement dépendant dans une grande mesure de produits de base rencontrent. Les cours élevés du pétrole et leur instabilité figurent parmi les difficultés à surmonter et la Réunion d'experts sur le secteur énergétique prendra une part importante à la mise en place d'un dispositif d'appui aux importateurs de pétrole. La Commission examinera aussi les caractéristiques et les modalités de mécanismes financiers de compensation destinés à remédier à l'instabilité des prix des produits de base. Enfin, elle sera informée des conclusions de la Réunion d'experts sur les moyens d'aider les petits producteurs et transformateurs de produits de base dans les pays en développement à accéder aux marchés mondiaux.

Documentation

TD/B/COM.1/82	Produits de base et développement – Note d'information du secrétariat de la CNUCED
TD/B/COM.1/EM.32/3	Rapport de la Réunion d'experts sur les moyens d'aider les petits producteurs et transformateurs de produits de base dans les pays en développement à accéder aux marchés mondiaux
TD/B/COM.1/EM.31/3	Rapport de la Réunion d'experts sur la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial: le secteur énergétique

Point 4. Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité

8. Au titre de ce point, la Commission pourra examiner l'état d'avancement des travaux de la CNUCED relatifs aux obstacles non tarifaires. Comme il a été annoncé lors de la Réunion d'experts sur les obstacles non tarifaires: méthodes, classification, quantification et incidences sur le développement (septembre 2005), le Secrétaire général de la CNUCED a créé un groupe de personnalités chargé d'étudier la question des obstacles non tarifaires, dont le mandat est le suivant: a) faire des recommandations concernant la définition, la classification et la quantification des obstacles non tarifaires; b) définir les éléments d'un programme de travail de fond portant sur la collecte et la diffusion de données relatives aux obstacles non tarifaires, l'accent étant mis sur les questions et problèmes propres aux pays en développement; c) fournir des conseils en vue du renforcement de la base de données TRAINS; d) faire le point et formuler des recommandations sur les activités de renforcement des capacités et de coopération technique en faveur des pays en développement dans le domaine des obstacles non tarifaires; e) fournir des conseils sur la collaboration et la coordination interinstitutions concernant les activités relatives aux obstacles non tarifaires; f) promouvoir la coopération avec la communauté des donateurs;

g) élaborer des recommandations détaillées sur la suite à donner à ses travaux. Le groupe de personnalités a tenu sa première réunion le 12 juillet 2006 et a décidé notamment de créer une Équipe d'appui multiorganisations (MAST) chargée d'apporter un soutien technique à ses travaux, avec le concours de la CNUCED et du PNUD. L'Équipe a tenu sa première réunion au siège de la Banque mondiale, à Washington, le 12 octobre 2006, afin d'examiner les questions relatives à la définition, à la classification et à la collecte des données relatives aux obstacles non tarifaires. Sa prochaine réunion, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture devrait être l'hôte au début de 2007, sera consacrée à l'établissement de la version finale des recommandations de fond qui seront adressées au groupe de personnalités sur ces questions.

9. Au titre de ce point, la Commission sera aussi saisie du rapport de la Réunion d'experts sur le secteur énergétique (29 novembre-1^{er} décembre 2006) tenue conformément au Consensus de São Paulo, où la CNUCED était priée d'organiser des examens sectoriels des secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial. La Commission sera en outre informée de la contribution de la CNUCED à la définition de l'aide pour le commerce, en particulier de son rôle dans la mise en place de capacités d'offre compétitives. Enfin, elle sera saisie de la publication intitulée «Les pays en développement dans le commerce international, 2006-2007», qui contiendra les résultats les plus récents de l'indicateur du commerce et du développement de la CNUCED.

Documentation

TD/B/COM.1/83	Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité – Note d'information du secrétariat de la CNUCED
TD/B/COM.1/EM.31/3	Rapport de la Réunion d'experts sur la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial: le secteur énergétique
TD/B/COM.1/84	Les pays en développement dans le commerce international, 2006-2007

Point 5. Le commerce des services et ses incidences sur le développement

10. Au titre de ce point, la Commission examinera le rôle du commerce des services dans les accords d'intégration régionale eu égard à la promotion du développement. Il a été en effet constaté qu'au cours des 10 dernières années, l'intégration économique régionale et multilatérale découlant d'accords de libéralisation des échanges et de l'investissement s'était accompagnée d'un essor notable du commerce des biens et services. Le débat d'orientation sur les services, le régionalisme et le développement portera essentiellement sur le rôle que l'intégration régionale dans les domaines des services, de l'investissement et des finances et que l'amélioration de l'infrastructure régionale relative aux services peuvent jouer dans la promotion de la croissance au niveau régional, dans le renforcement des capacités d'offre des pays en développement et dans le développement. Seront aussi examinés l'expérience acquise par les pays en développement dans le domaine de la libéralisation du commerce ainsi que les principaux obstacles à surmonter, étudiés notamment dans les travaux en cours de la CNUCED, afin de

favoriser la conclusion d'accords régionaux à l'appui des efforts nationaux de développement. Il en ira de même des incidences des dispositions des accords commerciaux régionaux relatives aux services sur la libéralisation et le développement.

11. La Commission sera informée des résultats de la Réunion d'experts sur l'accès universel aux services (14-16 novembre 2006) et de la Réunion du Groupe spécial d'experts sur les services de logistique (13 juillet 2006).

Documentation

TD/B/COM.1/85	Le commerce des services et ses incidences sur le développement – Note d'information du secrétariat de la CNUCED
TD/B/COM.1/EM.30/3	Rapport de la Réunion d'experts sur l'accès universel aux services
TD/B/COM.1/AHM.1/3	Rapport de la Réunion du Groupe spécial d'experts sur les services de logistique

Point 6. Commerce, environnement et développement

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera des questions de commerce et d'environnement qui ont fait l'objet d'une grande attention dans les débats internationaux récents ainsi que dans les travaux de la CNUCED menés conformément au paragraphe 103 du Consensus de São Paulo. Ces questions portent notamment sur: i) l'assistance de la CNUCED aux pays en développement confrontés aux incidences du mandat stipulé au paragraphe 31 iii) de la Déclaration ministérielle de Doha concernant la libéralisation du commerce international des biens et services environnementaux; ii) les résultats des études et débats d'orientation que le Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés a récemment consacrés aux prescriptions environnementales et à l'accès des pays en développement aux marchés; iii) les principales conclusions des travaux en cours de la CNUCED sur les normes, l'accès aux marchés et la réalisation des objectifs de développement du Millénaire dans le domaine de l'agriculture biologique dans le cadre de l'Équipe spéciale internationale CNUCED/FAO/IFOAM sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique, et pour les pays d'Afrique de l'Est sous l'égide de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement.

13. La Commission examinera aussi: i) les problèmes que posent et les atouts que présente le recours aux biocarburants dans les pays en développement, notamment en analysant les échanges, le développement rural, la diversification des sources d'énergie, la sécurité alimentaire et les aspects relatifs aux changements climatiques; ii) le mécanisme de vérification/certification BioTrade pour la différenciation des produits et la reconnaissance des efforts déployés par les petites et moyennes entreprises en matière de production durable de biens et services découlant de la biodiversité naturelle; iii) les possibilités qu'offrent en matière de commerce, d'investissement et de transfert de technologie divers accords multilatéraux sur l'environnement

tels que la Convention sur la diversité biologique et le mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto.

Documentation

TD/B/COM.1/86	Commerce, environnement et développement – Note d'information du secrétariat de la CNUCED
UNCTAD/DITC/TED/MISC/2006/1	Rapport de l'atelier sur le projet de la CNUCED financé par le DFID (Royaume-Uni) sur le renforcement des capacités d'élaboration des politiques et de négociation concernant les grandes questions de commerce et d'environnement («Building Capacity for Improved Policy Making and Negotiation on Key Trade and Environment Issues») et de la réunion annuelle du Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés, tenue à Genève les 3 et 4 juillet 2006

Point 7. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha

14. Les lignes directrices adoptées par le Conseil du commerce et du développement à l'occasion de l'examen à mi-parcours, à sa dix-neuvième session extraordinaire, tenue à Bangkok du 29 avril au 2 mai 2002 (TD/B(S-XIX)/7), disposent que «l'ordre du jour des commissions continuera d'inclure un point consacré au suivi et à la mise en œuvre des recommandations passées. Le secrétariat rendra compte de ce qu'il a fait pour donner suite aux recommandations qui lui étaient adressées, et les États membres seront invités à faire état de leurs propres activités de mise en œuvre dans les déclarations prononcées en commission.»

15. Le secrétariat de la CNUCED établira donc un rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations adoptées par la Commission à sa dernière (dixième) session à l'intention de la CNUCED. Les États membres n'ayant pas adopté de conclusions, le secrétariat présentera un rapport intérimaire d'ensemble. Les États membres qui le souhaitent pourront informer la Commission de la suite donnée à ses recommandations. Le secrétariat de la CNUCED présentera aussi à la Commission, pour examen, un rapport sur les principaux résultats des activités que la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base a menées en 2006.

Documentation

TD/B/COM.1/87	Rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha – Note du secrétariat de la CNUCED
UNCTAD/DITC/MISC/2006/14	Rapport d'activité de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, 2006 – Note du secrétariat de la CNUCED

Point 8. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission

16. À sa vingt-troisième session extraordinaire, dans le contexte de l'examen à mi-parcours de la onzième session de la Conférence, le Conseil du commerce et du développement a recommandé de renforcer la formation de consensus à la CNUCED, en particulier en s'efforçant d'élaborer, pour les commissions, des ordres du jour ciblés ayant également un caractère d'actualité, notamment en se concentrant sur un ou deux grands thèmes d'intérêt mutuel et, selon les demandes, sur un examen de politique générale consacré aux différentes régions, tour à tour (TD/B(S-XXIII)/7 (vol. I), par. 32 e)). À cette fin, un projet d'ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission sera présenté pour examen et approbation.

Point 9. Questions diverses

Point 10. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

17. Le rapport de la Commission sur sa onzième session sera présenté au Conseil du commerce et du développement.
